

N^o 3.
Dées
de Jeanne-marie
Benouse andé

Constate suivant la loi, par moi Maire de Baguères
de Luchon, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil;
Auzern
Du quinzième jour du mois de Janvier, au milieu cent
trois à neuf heures du matin. Acte de Dées de
Jeanne-marie Benouse dite andé d'écide le jour d'hier
quatorze du courant dans la maison de son mari, sise
à Baguères de Luchon à dix heures du matin, profession
de ménagère, âgée de soixante quatre ans, née à
Baguères de Luchon, y demeurant, épouse de Dominique
Edouard Bassier, fille de Basile Benouse & de
marqueritte Dusastre, domiciliés à Baguères de Luchon
décédés. Sur la déclaration à nous faite par le sieur
Paul Bourquet âgé de quarante neuf ans, demeurant
à Baguères de Luchon profession de sergent de ville,
qui a dit être ami de la défunte, Et par le sieur Raymond
Lapure âgé de cinquante ans, profession de secrétaire
habitant à Baguères de Luchon, qui a dit être ami de la défunte.
Lecture du présent acte a été faite par nous aux
déclarans et aux témoins, qui ont signé. *Paul Bourquet*

N^o 4.
Mariage
de Jean Guillaume
Dulhorn
& de civile
Lasser.

Constate par nous Pierre Arémar Maire de Baguères de Luchon
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.
Auzern
Du seizième jour du mois de Janvier au milieu cent trois
à neuf heures du soir.
Acte de Mariage de Jean Guillaume Dulhorn âgé
de vingt huit ans, né à Arreau, département de la Haute Garonne,
le quatorze du mois de Marsier au trois (3 Juillet 1808) ainsi
qu'il résulte de l'Extrait en forme qu'il nous a exhibé; profession
de commis à pied des contributions indirectes, demeurant
à Baguères de Luchon, depuis deux ans, fils majeur de
dominique Dulhorn & de Jeanne-marie Maguie, demeurant
à Baguères département de la Haute Garonne, vivants.
Et de civile Lasser âgée de trent-un ans, née à
Baguères de Luchon le huit du mois de pluviose au dix
(28 Janvier 1802) ainsi qu'il résulte de l'Extrait en
forme qu'elle nous a exhibé; demeurant à Baguères de Luchon,
fils majeur de défunt Pierre Lasser & de Catherine Bose
vivaute, demeurant audit Baguères de Luchon, procédant
les dit-époux, savoir: Le futur, du consentement de Jean-
Pierre Arémar propriétaire demeurant à Baguères de Luchon,
Mandatair Spécial audit Dominique Dulhorn & Jeanne-
marie Maguie, ainsi qu'il résulte de l'acte en brevet fait



le Coll' à Baguères au Coll' de M. Lajon notaire, le vingt quatre
Novembre mil huit cent trente deux, enregistré audit Coll' le même jour
Et la future, du consentement verbal de sa mère qui est ici présente.
Les acte préliminaires sous l'extraite du registre & de publication
de Mariages fait devant la principale porte de notre maison
Communale; la première publication, le neuf du mois de
Décembre del'an mil huit cent trente deux, à l'heure de dix
du matin; et la seconde, le six du mois de Décembre de
l'an mil huit cent trente deux, à l'heure de dix du matin aussi.
Et à la principale porte de la maison Communale de Baguères
le dimanche vingt trois et trent Décembre dernier
à l'heure de midi, sans opposition, ainsi qu'il résulte
du Certificat de M. L'adjoint au Maire de cette dernière
ville, en date du 3 du courant.
Aucune opposition audit mariage ne nous ayant
été signifiée, nous Maire officier de l'état civil, faisons
droit à leur requête, après avoir donné lecture de toutes
les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre 6 du titre
du code civil, intitulé du mariage, avons demandé
au futur époux et à la future épouse s'ils veulent
se prendre pour mari et pour femme; chacune d'eux
ayant répondu séparément et affirmativement
Dit avoir au nom de la loi, que les sieurs Jean Guillaume
Dulhorn & de civile Lasser sont réunis par le
mariage; de quoi nous avons dressé acte
En présence

De François-daniel Boland demeurant à Baguères de Luchon
profession de Contrôleur de brigades des Douanes, âgé de
Cinquante six ans;
De Barthélemy Barrau demeurant à Baguères de Luchon
profession de négociant âgé de quarante deux ans;
De Jean-marie Arémar demeurant à Baguères de Luchon
profession de négociant de quarante un ans
Et de Guillaume Lasser demeurant à Baguères de Luchon
profession de Cuisinier âgé de trente ans.
Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture,
l'ont signé avec nous et les parties contractantes, sauf la
mère de la future épouse pour se savoir de & par nous signés

Jean Guillaume Dulhorn
Jeanne-marie Lasser
Pierre Arémar
Jean-Pierre Arémar
Barthélemy Barrau
Jean-marie Arémar
Guillaume Lasser
M. L'adjoint
M. L'adjoint